



Contribution des Régions ultrapériphériques de l'UE

VERS UN ACTE POUR LE MARCHÉ UNIQUE

COM(2010) 608 final du 27.10.2010

Les régions ultrapériphériques (RUP) accueillent avec beaucoup d'enthousiasme la consultation engagée par la Commission européenne pour la relance du marché intérieur dans un contexte de globalisation exacerbée et de crise économique et financière qui a fragilisé dernièrement tous ces acteurs qui comptent dans la construction de ce marché, qu'il s'agisse des entreprises, des travailleurs ou des consommateurs.

Le document de consultation a vocation à libérer tout le potentiel du marché unique pour davantage de croissance et d'emplois : les RUP s'inscrivent naturellement dans cette démarche tout en attirant l'attention sur les difficultés qu'elles rencontrent encore à ce jour pour tirer pleinement profit des avantages qu'offre ce vaste espace.

José Manuel BARROSO a déclaré en septembre 2009, lors de la présentation de ses orientations pour la présente Commission, que « (...) nous ne saurions nous contenter de nous réjouir de tout ce qui a été réalisé; nous devons aussi nous demander pourquoi le rêve initial n'est pas encore devenu pleinement réalité. J'ai l'intention de lancer une analyse approfondie sur les «chaînon manquant» du marché intérieur afin de déterminer pourquoi ce dernier n'a pas produit tout son potentiel et ainsi d'identifier de nouvelles sources de croissance et de cohésion sociale ».

Les RUP partagent ce constat et affirment que, parmi les chaînon manquant, figurent ceux qui freinent notre modèle de développement : il devient urgent de définir des solutions pour que ce modèle soit robuste face notamment au défi de la mondialisation.

Il est donc nécessaire que la Commission européenne apporte une réflexion complémentaire à un certain nombre de points clés qui sont spécifiques aux RUP et qui sont identifiés dans cette contribution, sur base d'un examen préalable. Les nombreuses contributions conjointes présentées dernièrement par nos Régions, ainsi que les *Mémoires* de 2009 et 2010 abordent, de façon approfondie, nombre de sujets qui sont évoqués dans le débat public sur le marché intérieur lancé par la Commission européenne. En cela, ce support documentaire pourrait constituer une référence utile. Pour autant, la présente contribution ne prétend pas être exhaustive si l'on tient compte de l'ampleur des analyses à mener dans un délai contraint, mais plutôt constituer une synthèse de divers postulats qui nous ont amenés à établir un diagnostic commun : si le marché intérieur a vocation à offrir des bénéfices quotidiens aux entreprises et aux citoyens dans le cadre de leurs activités, il n'en



demeure pas moins que ses avantages peinent à se concrétiser dans nos régions qui subissent des handicaps permanents structurels.

S'agissant d'un « *instrument au service des autres politiques* » qui « *doit servir de relais à une croissance structurelle* »¹, la relance du marché unique implique pour les RUP que l'exercice de coordination et de cohérence des politiques européennes ne soit pas fragmenté, qu'il permette réellement d'ouvrir un espace d'opportunités.

Or aujourd'hui, force est de constater, parmi les difficultés le plus emblématiques, que le jeu de la concurrence peine à s'exprimer, que le déficit d'accessibilité et l'éloignement géographique des RUP continuent d'être les principaux obstacles aux échanges, que pour miser sur les secteurs à forte valeur ajoutée, les politiques européennes menées ont du mal à s'appliquer là où coexistent étroitesse des marchés et absence de masse critique soit des caractéristiques propres à l'ultrapériphérie.

I/ LES RUP PEINENT A TIRER PROFIT DES AVANTAGES DU GRAND MARCHÉ INTÉRIEUR

A - UNE RÉALITÉ QUI ENTRAVE LES QUATRE LIBERTÉS DE CIRCULATION ...

Eloignées du continent européen, isolées dans leurs espaces géographiques et pour la plupart d'entre elles, riveraines de pays tiers de l'UE, les régions ultrapériphériques bâtissent leur modèle de développement tout en peinant aujourd'hui à tirer pleinement profit des avantages du grand marché unique. La libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux n'est pas une réalité pleine et entière, en premier lieu pour les citoyens résidents des RUP.

1. DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT INACHEVÉS QUI SUBISSENT LES EFFETS DES HANDICAPS STRUCTURELS

Compte tenu des caractéristiques de l'ultrapériphérie reconnues à l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'UE (à savoir l'éloignement, l'insularité – sauf pour la Guyane enclavée pour partie dans la forêt amazonienne-, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, ainsi que la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits), dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement, il importe de veiller à coordonner et à adapter chaque fois que nécessaire, les politiques européennes qui permettent aux RUP d'être compétitives notamment par la mise en place de conditions propices à leur développement et à leur croissance.

L'orientation visant à exploiter pleinement le marché unique ne peut ignorer la réalité des économies des RUP qui restent très éloignées du continent européen et isolées dans leur environnement régional et dont la Commission avait elle-même constaté dans sa communication du 26 mai 2004 que les bénéfices du Grand marché intérieur de 1992 n'avaient pas produit les effets escomptés dans les RUP. Cette situation révèle les

¹ COM(2010) 608 final



difficultés particulières empêchant la pleine participation des RUP à la dynamique du marché unique, et donc de profiter pleinement des avantages du marché intérieur.

Tous ces constats plaident pour que la réalité des RUP soit dûment prise en compte et que des adaptations soient prévues afin de leur permettre de participer pleinement aux priorités essentielles que l'UE s'est fixée à l'horizon 2020. Les programmes « POSEI » ou l'allocation spécifique du FEDER pour la compensation des surcoûts que subissent les RUP constituent autant d'exemples de dispositifs représentatifs de la prise en compte des contraintes de l'Ultrapériphérie par l'Union européenne.

Il convient toutefois d'aller plus loin dans la réflexion et d'analyser les freins persistants dans le développement des RUP, au regard des trois axes de la stratégie de développement telle que préconisée la Commission européenne en 2004 pour nos régions :

- la réduction du déficit d'accessibilité,
- l'amélioration de la compétitivité,
- et l'approfondissement de l'insertion régionale.

Le désenclavement des RUP s'impose aujourd'hui comme une priorité et un préalable pour l'attractivité et la compétitivité territoriale. La problématique de l'accessibilité dans les RUP prend plusieurs formes, notamment :

- L'accessibilité physique, portant sur la distance géographique, l'insuffisance des infrastructures de connexion et les possibilités très contraintes en termes d'aménagement du territoire;
- L'accessibilité économique qui vise le lien entre les problématiques de connexion, la dispersion ou la concentration de l'activité économique et les fonctions de production ou encore la dépendance de nos régions vis-à-vis de certains produits ;
- L'accessibilité à la connaissance qui concerne les obstacles pour atteindre le développement technologique et l'innovation, ou encore la société de l'information.

Ce déficit d'accessibilité constitue donc une entrave forte au principe de libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Il représente un obstacle majeur notamment pour ce qui est du déplacement de la main d'œuvre, des étudiants, des enseignants et des chercheurs et occasionne également des coûts additionnels d'acheminement des biens avec le continent européen. Il décourage les entreprises européennes de s'installer ou de développer des échanges avec les RUP, aussi bien qu'il compromet le niveau de compétitivité des entreprises des RUP. Elle influe enfin, au regard de la petite taille du marché, sur les conditions de concurrence.



Etant donné que la politique européenne des transports vise parmi ses objectifs, un niveau élevé de mobilité des citoyens et des acteurs économiques à travers toute l'UE, il importe que cette orientation s'applique pleinement dans les RUP en tenant compte de leurs caractéristiques spécifiques. Pour ce faire, il est nécessaire d'une part, de prévoir des mesures spécifiques et/ou l'adaptation des instruments existants tels que Marco Polo, le RTE-T et, d'autre part, d'éviter l'adoption de mesures qui aggravent leurs contraintes d'accessibilité en respectant un principe de cohérence des politiques.

Cette approche doit permettre de concrétiser pleinement la future stratégie de développement européenne en faveur des RUP.

Pour illustrer ce propos, l'éloignement du continent européen fait que les RUP sont particulièrement dépendantes du transport (personnes et marchandises notamment) dans toute ses composantes : les questions d'importance sont celles relatives aux infrastructures, à la desserte aérienne et maritime, à la régularité des liaisons qui conditionnent à la fois le déplacement des personnes et l'approvisionnement en biens ou en énergie ou en produits agricoles pour la consommation humaine, au jeu de la concurrence qui peine à s'exprimer dans les petites économies insulaires, aux tarifs pratiqués, à la qualité des services offerts etc.).

De même, le fonctionnement des services en réseau de type SIEG (sur le haut débit notamment) méritent une attention particulière. Malgré leurs efforts pour assurer un maillage complet du réseau et faire en sorte que les services offerts fonctionnent correctement à un tarif abordable, elles restent aujourd'hui souvent à l'écart des avantages du nouveau vecteur de distribution qu'est le e-commerce en raison d'un cumul d'obstacles aux échanges qui persistent (dysfonctionnement du haut débit, mauvaise desserte du transport postal, application différente de la fiscalité etc.). Dans ce contexte, il est essentiel de veiller à garantir l'accès au service universel, ainsi que la possibilité d'imposer des obligations spécifiques de service public qui permettent l'égalité des chances pour tous les citoyens européens et une compensation financière adéquate. Fournir des SIEG dans les RUP ne se pose pas dans les mêmes termes que sur le continent européen, ceci justifie des mesures appropriées, pour les services en réseau (transport, énergie et télécommunications) ainsi que dans le domaine des aides d'État, des marchés publics ou de la politique de cohésion.

En effet, il est communément admis que là où il y a des infrastructures de télécommunications performantes et du très haut débit disponible à un coût abordable, les entreprises s'installeront et se développeront. A contrario, les territoires qui en seront dépourvus connaîtront un inexorable déclin. Les infrastructures de réseaux jouent donc un rôle essentiel dans le développement économique. Facilitant le transport de marchandises ou de l'information, elles contribuent de manière déterminante à l'innovation et à la croissance en démultipliant la taille des marchés potentiels.

Concernant l'amélioration de la compétitivité des RUP, tel qu'évoqué dans le Mémoire des RUP du 14 octobre 2009, les effets des différentes politiques européennes mises en place pour favoriser un marché intégré



restent mitigés. En effet, ces dernières ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité et des spécificités de nos régions à savoir, l'étroitesse des marchés, leur éloignement par rapport au continent et leur proximité de pays tiers de l'UE moins développés, ou encore l'absence de masse critique, qui induisent des effets sur le jeu de la concurrence.

Outre le fait que ces politiques s'appliquent difficilement dans les RUP, elles sont même susceptibles de générer des impacts négatifs, du fait d'une transposition trop mécanique ou disproportionnée du droit communautaire et des obligations applicables aux RUP. On retiendra à titre d'exemples, les incohérences de la politique environnementale concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre dans le domaine du transport aérien, ou les difficultés d'accès aux programmes cadres européens qui freinent le développement de la recherche dans les RUP, voire même les dommages collatéraux qu'induisent certains accords commerciaux internationaux sur les économies de nos régions en lien avec les obligations de l'OMC.

En conséquence, les RUP tendraient parfois à être pénalisées, voire dans certains cas, exclues des bénéfices du marché intérieur.

Enfin, sur le 3ème axe « l'approfondissement de l'insertion régionale » préconisé par la Commission européenne en 2004, là encore les RUP continuent de rencontrer un certain nombre de difficultés. L'équilibre entre l'appartenance des RUP au marché intérieur de l'UE et à leur espace géographique respectif n'est pas optimum. A cela deux raisons principales :

- Les RUP se trouvant à la jonction des volets internes et externes des politiques européennes, elles se heurtent à des politiques souvent mal conçues dès l'origine. Elles sont directement impactées par les incohérences des politiques de l'Union, en particulier dans les domaines du commerce international, de l'agriculture, de la pêche, ou encore de l'environnement et des transports. Faute d'analyse d'impact préalable, les mesures préconisées affectent régulièrement et directement le marché et la production des RUP. De telles répercussions appellent des solutions *ad hoc* qui bien souvent interviennent (lorsque c'est le cas) *a posteriori*, sans véritablement réparer les dommages ainsi causés ni même apporter des solutions qui soient compatibles avec des perspectives de développement de nos économies. Cette situation mérite de rétablir des équilibres conformément aux orientations du Mémoire conjoint des Etats et des RUP du 10 mai 2010.
- Elles ne bénéficient pas des outils appropriés tels qu'une meilleure articulation du FED et du FEDER, ou d'une politique de coopération ambitieuse avec un plan de grand voisinage effectif, pour s'insérer véritablement dans leurs zones géographiques, alors

même que le volet « coopération régionale » constitue un élément majeur de leur développement².

En résumé, sur la question de l'accessibilité, les RUP ne perçoivent pas une amélioration de la situation hormis dans certains domaines. Sur l'amélioration de la compétitivité, les économies peinent à décoller car le jeu de la concurrence s'exerce dans des conditions bien différentes dans les marchés étroits et isolés des RUP. Enfin pour ce qui est de l'insertion régionale, le plan d'action proposé pour le grand voisinage manque de consistance faute de développements adaptés à la réalité de l'ultrapériphérie.

2. DES POLITIQUES EUROPÉENNES QUI LIMITENT LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Au regard des difficultés citées qui continuent d'affecter les RUP et leurs capacités à tirer pleinement profit du grand marché, nos régions souhaitent que l'UE poursuive ses efforts pour appliquer le principe d'égalité des chances. Afin de garantir un accès égal de toutes les régions et de tous les citoyens aux politiques européennes, des mesures spécifiques devraient être prévues pour garantir cette égalité aux citoyens des RUP, en adaptant si nécessaire, les politiques européennes, et en valorisant notamment les atouts et le potentiel des régions ultrapériphériques.

A l'heure où les instances européennes conçoivent les politiques publiques, le modèle de référence reste bien souvent celui qui gouverne le continent européen. Hormis le cas où la politique publique est adaptée et donc produit son plein effet, il en résulte deux conséquences pour les RUP qui peuvent se résumer comme suit à ce stade :

- Soit la mise en œuvre de la politique publique a une efficacité nulle, c'est le cas par exemple de la politique des réseaux transeuropéens de transport, ou la politique européenne de voisinage où les RUP restent en dehors du jeu ;
- Soit la mise en œuvre de la politique publique produit des effets inverses à ceux escomptés (incohérences), c'est le cas de la politique commerciale lorsque l'UE souscrit des accords commerciaux avec les Etats tiers sans tenir compte des RUP, ou encore de la politique commune de pêche qui ne reflète en aucun cas la réalité des RUP, ou encore la politique environnementale – exemple – gaz à effet de serre.

Ces conséquences disproportionnées sont parfaitement logiques si l'on s'inscrit dans une approche qui, conceptuellement, n'intègre pas la réalité des RUP.

² Voir les contributions des RUP aux consultations publiques de la Commission suite aux communications COM(2010) 629 Final (Livre Vert de la Politique de développement), COM(2010) 642 Final (5^{ème} rapport de Cohésion), ainsi que le débat sur « Quels instruments financiers pour l'action extérieure de l'UE après 2013 ? ».



Il importe par conséquent de revenir sur l'approche retenue pour la conception des politiques publiques, de ne pas perdre de vue l'objectif poursuivi INITIALEMENT par toute politique à mettre en place, et donc de concevoir le plus en amont possible des mesures *ad hoc* permises par le Traité FUE via son article 349.

B - UNE RÉALITÉ QUI NE PEUT FAIRE L'ÉCONOMIE D'UNE RÉFLEXION SPÉCIFIQUE AU PLAN EUROPÉEN

Pour permettre aux RUP de trouver toute leur place au sein du grand marché intérieur, une intervention à l'échelle européenne s'impose pour répondre aux grands enjeux à venir : elle implique une coordination et une cohérence renforcées des politiques européennes : à savoir, le marché intérieur, la concurrence, les transports, le commerce international, la recherche et l'innovation etc.

Aussi, les RUP se réjouissent que ces thématiques soient abordées parmi les différentes propositions émises par la Commission dans sa communication « vers un Acte pour le Marché unique ». Elles y voient ainsi l'opportunité d'être mieux intégrées au marché intérieur en approfondissant les sujets qui les concernent directement.

La réflexion spécifique à mener doit intégrer la question du fonctionnement et de la qualité des services offerts dans le cadre des services d'intérêt général et des services d'intérêt économique général. Il existe une véritable nécessité de raccorder les RUP aux différents réseaux européens existants. Par exemples, consolider les réseaux de haut débit pour pallier au retard persistant du déploiement des TIC dans nos territoires, intégrer les RUP dans le maillage des RTE – Transport pour que les RUP ne soient plus exclues ou mieux prises en compte dans le développement des infrastructures, ou encore pour que les projets énergétiques des RUP soient considérés comme des projets d'intérêt commun prioritaires dans les réseaux transeuropéens d'énergie.

Les RUP rappellent leurs difficultés pour pouvoir bénéficier du Marché Interne du numérique. Certaines RUP comme Madère et La Réunion sont liées au continent européen par un seul câble sous-marin dont l'accès et la sécurité représentent un surcoût très significatif si l'on tient compte du volume de trafic. Ces surcoûts ont des incidences négatives sur l'implantation des infrastructures, sur la qualité des services offerts et sur les tarifs pratiqués. Cette situation exige une attention particulière des instances européennes si l'on souhaite que le pari du Marché Interne du numérique se concrétise dans nos territoires en tant qu'outil ayant vocation à atténuer certaines contraintes associées à l'ultrapériphérie.

1. LE MÉMORANDUM DE L'ULTRAPÉRIPHÉRIE DU 7.5.2010 : UN PLAIDOYER POUR LA RECHERCHE D'UN TRIPLE ÉQUILIBRE

Les Régions ultrapériphériques, l'Espagne, la France et le Portugal ont plaidé dans leur Mémoire pour une nouvelle stratégie en faveur de l'ultrapériphérie inscrite dans le cadre des priorités de la Stratégie EU 2020, mais de manière différenciée et adaptée à leur réalité spécifique. Cela se traduit par le développement d'une économie de la connaissance

plus soutenue, ouverte sur l'international, créatrice d'emplois et que soient pris en compte les impacts spécifiques dans ces Régions, des nouveaux défis qui se posent à l'horizon 2020.

Le Mémoire plaide pour une stratégie européenne renouée vis à vis de l'ultrapériphérie fondée sur un triple équilibre :

- L'équilibre entre les atouts et les contraintes des RUP, ce qui implique le maintien des mécanismes de compensation des effets des handicaps permanents, outre l'identification et le renforcement des potentiels et des avantages comparatifs des RUP ;
- L'équilibre entre les volets internes et externes des politiques européennes qui associe à la fois la pleine appartenance des RUP au marché intérieur et leur intégration dans un environnement géographique qui leur est propre, et concourt ainsi à éviter les incohérences ;
- L'équilibre entre l'adaptation des politiques européennes générales et la mise en place d'instruments sectoriels spécifiques, favorisant lorsque les circonstances l'exigent, la déclinaison de cadres appropriés (juridiques, politiques et financiers).

Ce concept de « triple équilibre » peut servir de base de travail utile à la Commission européenne pour bien concevoir et coordonner les politiques à mettre en œuvre.

2. L'ACCÉLÉRATION DE LA GLOBALISATION REND ENCORE PLUS URGENTE LA RÉPONSE AUX CHAINONS MANQUANTS DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Bien que les RUP reconnaissent que le meilleur atout de l'UE pour tirer profit de la mondialisation est son marché unique, elles attirent l'attention sur le fait qu'elles restent à l'écart des bénéfices du grand marché. Elles rencontrent en outre, dans leur environnement, des difficultés liées à la non réciprocité de l'ouverture des marchés. Isolées par rapport au continent européen, fragilisées par un tissu économique composé essentiellement de très petites entreprises, placées dans des situations asymétriques d'échanges avec leur voisins, elles peinent à s'adapter alors qu'elles sont proches des économies émergentes comme l'Afrique du Sud, l'Inde, le Brésil, membres du G20.

Pourtant cette localisation géographique constitue un de leurs atouts majeurs pour l'avenir. Elle place les RUP au sein de nouvelles zones de croissance et d'enjeu planétaire, illustrant encore davantage s'il en était besoin, leur rôle de frontières actives de l'Union Européenne. En cela, les RUP sont aussi des plateformes d'expression des valeurs européennes : démocratie, paix, respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme. Elles disposent d'atouts naturels et de savoir-faire multiples qu'il importe de préserver et de valoriser en tant que régions de l'UE.



Sur le fond, il y a la préoccupation immédiate de la crise qui frappe la plupart des régions du monde, bien qu'elles soient très inégalement armées pour y faire face et très inégalement touchées par ses effets à court et moyen terme. La crise accentue la fragilité des RUP: en même temps que le chômage augmente, la pauvreté et l'exclusion sociale gagnent du terrain.

Il est à noter que les RUP disposent de secteurs à haute valeur ajoutée qui constituent autant d'atouts pour libérer leur potentiel de croissance, tels que l'agro-alimentaire, la biodiversité, les énergies renouvelables, l'astrophysique, l'aérospatial, l'océanographie, la vulcanologie ou encore la sismologie ainsi qu'une situation géostratégique qui leur donne un rôle important en tant qu'avant-postes de l'Union européenne dans le monde.

II/ LES RUP MISENT SUR UN NOUVEL ÉLAN DU MARCHÉ INTÉRIEUR RÉNOVÉ POUR SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE

Donner un nouveau souffle au Marché intérieur en le rénovant constitue une réelle opportunité pour les RUP afin de contrer les déséquilibres existants. Parmi les 50 propositions émises par la Commission dans son « Acte pour le marché unique », les RUP s'attacheront donc à développer dans cette contribution conjointe les points et thématiques d'intérêt commun nécessaires au développement de leurs territoires.

La Commission européenne dans sa communication du 17 octobre 2008 a renouvelé sa stratégie en faveur des RUP marquant un changement de paradigme : nos régions sont désormais considérées comme des "régions opportunité" porteuses de potentiels de développement - tout en tenant compte de leurs caractéristiques spécifiques.

En ce sens, les RUP ont fait état, dans leurs différents *Memoranda* pour une vision rénovée de l'ultrapériphérie, des secteurs d'avenir dans lesquels elles pouvaient constituer des terrains d'expérimentation et d'excellence (recherche et innovation, environnement, politique maritime...,) dès l'instant où l'Union européenne y accorde une réflexion spécifique, et un cadre adapté permettant à ces secteurs de se développer dans une situation de départ comparable à celle du continent européen.

A - LE PARI D'UNE COMPETITIVITÉ ASSURÉE POUR PLUS DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS DANS LES RUP

Les RUP subissent dans plusieurs domaines l'absence de masse critique qui empêche le développement de certains secteurs, sème le trouble sur le jeu de la concurrence, pose des problèmes de faible attractivité des territoires pour l'implantation des activités quelles qu'elles soient.

Si les réponses européennes ne seront pas à la hauteur des ambitions affichées, les régions ultrapériphériques risqueront une marginalisation réduisant tous les efforts consentis jusqu'à présent pour tirer profit de leur pleine appartenance à l'UE. La place que l'Europe voudra ou pourra occuper à l'horizon 2020 dans le monde de demain dépendra aussi de sa



faculté à transformer les atouts des RUP en réelles opportunités de croissance.

Dans ce contexte, l'attention est attiré sur le rôle décisif que joue une fiscalité spécifique et adaptée pour l'ultrapériphérie, en tant qu'instrument de développement socio-économique de nos Régions, qui permette de pallier nos contraintes et améliorer la compétitivité et l'attractivité de nos Régions dans un marché que devient de plus en plus global et concurrentiel. C'est pour cela que les RUP plaident pour que tout dispositif fiscal spécifique ou dérogation en faveur de leur développement soit maintenu, voire même renforcé pour tenir compte des nouveaux enjeux, étant entendu qu'ils ne nuisent pas au bon fonctionnement du marché intérieur.

1. UNE PRIORITÉ CLAIREMENT AFFICHÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'INNOVATION ET LA RECHERCHE DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Les RUP estiment que le soutien aux PME et TPE constitue une priorité essentielle pour que l'activité économique puisse poursuivre son développement et faire face à la concurrence de plus en plus forte des pays tiers de l'UE, notamment émergents.

Soutenir le potentiel créatif du monde entrepreneurial, faciliter l'accès au financement, encourager l'innovation non seulement technologique mais également sociale, dynamiser la recherche, développer les *clusters* dans des domaines où les RUP ont un potentiel et une valeur ajoutée (exemples : biotechnologies, biodiversité, aérospatiale, énergies renouvelables) permettront aux RUP de se maintenir sur l'échiquier économique mondial, notamment via un « Small Business Act » doté d'une composante à l'international.

En ce sens, soutenir les PME dans les RUP, faciliter leurs sources de financements afin que ces entreprises se développent, gagnent en compétitivité et en parts de marché au sein de l'espace communautaire, comme dans leurs échanges avec les pays tiers de leurs espaces d'appartenance géographique respectifs, constituent des fondamentaux.

En ce qui concerne la modernisation de la politique de l'UE en matière de marchés publics vers un marché européen de contrats publics plus performant, les RUP misent véritablement sur une prise en compte de leur réalité dès le stade de la conception de toute modification législative à opérer : les RUP sont attachées à un régime simplifié pour la passation des marchés, qui tienne compte des caractéristiques de l'ultrapériphérie, par nature différentes d'une situation classique du continent européen, qui intègre des adaptations justes et nécessaires, et enfin qui se prononce sur les cas où les montants financiers en cause des marchés sont relativement faibles.

Aujourd'hui, la production agricole des RUP se caractérise par une extrême fragilité compte tenu des facteurs naturels et économiques de production. Elle demeure un élément important de l'économie locale, non seulement en termes d'emploi, mais aussi en termes de valeur ajoutée



par rapport aux autres secteurs (environnement, tourisme, industrie agroalimentaire etc.). Dans l'ensemble de nos régions, la surface agricole est assez réduite et une pression foncière s'exerce partout du fait de la petite taille du territoire combinée au relief difficile (excepté pour ce qui concerne la Guyane, mais celle-ci est enclavée dans la forêt amazonienne). L'activité est concurrente des pays tiers de l'UE qui développent les mêmes produits agricoles à faible coût de main d'œuvre. La déréglementation des marchés envisagée au niveau européen doit être accompagnée de mesures qui tiennent compte de son impact. D'autre part, l'activité agricole devra faire face aux défis du changement climatique et de la sécurité alimentaire dans des termes différents par rapport à ceux qui gouvernent le continent européen.

Ce contexte plaide pour une prise en compte appropriée qui à ce jour reçoit un écho plutôt positif grâce aux dispositions spécifiques de la politique agricole commune.

Sur la pêche, les régions partagent une position commune sur ce sujet qu'elles expriment avec force : l'importance d'une activité traditionnelle essentielle non seulement pour l'équilibre économique et social, mais aussi pour l'aménagement de leur territoire et pour le développement de nouvelles activités économiques qui lui sont associées (par exemple, le tourisme nautique).

Restent ouvertes les questions relatives à la manière de garantir à long terme le caractère durable et la viabilité du secteur de la pêche, l'adaptation de la capacité des flottes et le renforcement des conditions de sécurité pour l'exercice de cette activité ou les préoccupations sociales, y compris les réflexions sur la durabilité écologique, la protection des flottes côtières artisanales, l'accès aux ressources de la pêche tout en préservant l'accès aux aires régionales, ou encore la cohérence du volet externe de la politique commune de pêche.

A ce jour, force est de constater que les successives réformes de la politique commune de la pêche ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité de chaque bassin des RUP. C'est ici que les analyses d'impact trouvent une justification pour une plus grande cohérence des interventions qui puissent donner un nouvel élan à la filière.

Par ailleurs, les RUP sont aussi en première ligne face aux économies dites « émergentes », la plupart d'entre elles ont pour voisins proches des pays moins développés (dits « ACP » voire même « PMA »). C'est précisément cette réalité géo-stratégique qui justifie que la présente contribution appréhende la dimension internationale du marché intérieur.

Les RUP considèrent que le volet externe de la stratégie à mener de rénovation du marché intérieur mérite d'être largement analysé pour permettre aux économies des RUP de tirer pleinement avantage du fait de leur localisation géographique (axe « Sud-Sud », échanges « gagnant-gagnant »). Développer des stratégies d'intégration économique régionale dans les espaces géographiques des RUP, constitue à ce jour un exercice particulièrement complexe dans des environnements géographiques où



parfois plusieurs organisations régionales se chevauchent, où des instabilités politiques fragilisent les relations, où faute de stratégie européenne d'ensemble, les RUP peinent à trouver leur place.

Et pourtant les RUP adoptent naturellement plusieurs approches « marchés » (continental européen, régional avec des Etats tiers de l'UE, international face aux économies émergentes)...

Tous ces éléments convergent pour mieux tenir compte de la situation des RUP dans tous les volets externes des politiques européennes.

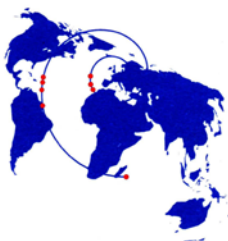
2. LA CROISSANCE VERTE : UN PROCESSUS NATUREL ET DÉJÀ AMORCÉ DANS LES RUP

Les RUP sont des terrains d'expérimentation et de valorisation de la recherche. L'investissement dans les énergies renouvelables est une réalité dans les RUP. Une énergie sûre, durable, financièrement abordable, dont l'approvisionnement est garanti qui contribue à la compétitivité des RUP, reste une priorité pour ces régions qui se caractérisent par l'isolement de leurs systèmes énergétiques. Elles ont également besoin d'un marché intérieur de l'énergie intégré, interconnecté et pleinement opérationnel. Afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement des RUP, il conviendrait d'évaluer le potentiel des énergies renouvelables et les technologies à faibles émissions de CO2 sûres et durables dont dispose les RUP. L'UE doit s'attacher à mettre en œuvre des priorités technologiques pour les RUP qui devraient être arrêtés dans le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques.

Plus que jamais les nouveaux défis posés par le changement climatique, la politique maritime (où les RUP peuvent apporter une valeur ajoutée considérable) et les pressions démographiques et migratoires vont impacter un monde en globalisation accélérée et vont le contraindre à différentes mutations quant à son développement. Les territoires les plus fragiles par leur géographie, leur exposition aux risques naturels, l'étroitesse de leurs bases productives, leur dépendance à l'extérieur...sont en première ligne. C'est le cas des RUP.

Face à l'ampleur des menaces liées au changement climatique, des efforts significatifs sont déployés par les RUP pour contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre grâce à des environnements de fort potentiel favorable aux énergies renouvelables, mais où leur mise en œuvre induit des surcoûts très élevés du fait de l'isolement et parfois, de la fragmentation interne des marchés énergétiques régionaux.

Pour autant cet engagement des RUP doit être soutenu par l'UE et inciter la Commission à plus de vigilance pour éviter de proposer des mesures empreintes d'incohérences eu égard la réalité spécifique des RUP : l'exemple de la taxation des émissions de CO2 dans le transport aérien est un exemple significatif, qui plaide pour une révision visant à permettre une exception généralisée pour les RUP, et constitue un précédent extrêmement préoccupant pour les RUP face à ce qui pourrait se produire dans l'hypothèse où par exemple, une nouvelle



réglementation interviendrait sur ces émissions dans le secteur du transport maritime. C'est précisément ici que l'exercice d'analyse d'impact doit jouer pleinement son rôle pour mesurer convenablement les incidences au niveau de l'ultrapériphérie.

Cette orientation doit miser sur le développement durable en valorisant chaque fois que possible les opportunités basées sur les atouts, considérer que le marché intérieur est un outil (et non pas une fin en soi) dont l'objectif réel est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et prendre en considération les secteurs d'avenir susceptibles de se créer et de s'accompagner d'emplois.

La question environnementale est d'une importance majeure pour les RUP. Elle mérite une réflexion à part entière au plan européen.

Mais face aux nouveaux enjeux planétaires, il ne suffit pas de simplement décliner l'objectif de cohésion territoriale mais il faut que les politiques européennes à l'égard des RUP intègrent également une logique de cohérence territoriale.

B – RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENS : UNE ÉVIDENCE POUR LES RUP

Il existe dans les RUP des trajectoires démographiques très différenciées : jeunesse de la population pour certaines, tendances au vieillissement pour d'autres sur des territoires exigus qui appellent une réponse spécifique. L'impact social sur le marché unique doit être analysé au regard du concept « d'économie sociale de marché hautement compétitive » dans l'objectif d'une vision plus complète du marché unique.

Renforcer la cohésion économique et sociale, la cohésion territoriale est vital pour les RUP : les différentes tendances démographiques, les mouvements migratoires exigent de poursuivre la modernisation des infrastructures les plus stratégiques, de faire en sorte que les services en réseau soient opérationnels et fonctionnent à un tarif abordable pour les usagers. Ces orientations appellent un traitement particulier compte tenu de la localisation des RUP. Une telle prise en compte ne peut que donner davantage de visibilité pour le citoyen européen, notamment celui qui réside dans une RUP.

1. ASSOCIER LE MARCHÉ ET LE SOCIAL EST INDISSOCIABLE DANS LES RUP

Les RUP connaissent pour certaines d'entre elles des taux de chômage parmi les plus élevés à EUR-27. En cela, les questions de reconnaissance des qualifications professionnelles, de mobilité des personnes prennent tout leur sens dans des régions qui doivent trouver leur place au cœur du Marché intérieur.

Poursuivre les investissements dans les domaines de la formation, de l'éducation et de la santé pour renforcer les qualifications et de permettre aux citoyens de se soigner à proximité de leur lieu de résidence. Le marché unique constitue une opportunité de faire valoir sa formation et



ses qualifications. Le renforcement de la circulation des compétences des populations en provenance des RUP au sein du marché unique devra être étudié afin de jouir d'une liberté fondamentale garantie par le Traité.

2. METTRE TOUS LES ACTEURS EN CAPACITÉ D'ACHETER ET D'INVESTIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (Y COMPRIS DES RUP)

Cette perception prend tout son sens dans les RUP qui, parfois se méconnaissent dans la conception des politiques européennes dont les instruments existants se transforment régulièrement en instruments hypothétiques qui n'octroient pas suffisamment de garanties pour les acteurs qui achètent ou investissent. Faciliter la libre circulation, la liberté d'établissement ou la libre prestation de services sont des enjeux cruciaux, pour lesquels il importe d'approfondir des solutions opérationnelles, faciles à mettre en œuvre et donc qui permettent à tous les acteurs de prendre des décisions dans un laps de temps très court.

Les questions qui méritent une attention spécifique sont notamment : l'accès à des produits sûrs, la normalisation, la sécurité alimentaire, l'offre d'un environnement propice pour les entreprises (faibles économies d'échelle, surcoûts), la saisie d'opportunités à l'international, la concrétisation du e-commerce (discrimination d'acheminement des biens et de prestations de services par rapport au lieu de résidence du consommateur), la fiabilisation des liaisons de transport dans un système interconnecté qui comprenne toutes les RUP, l'encouragement de la mobilité de tous, l'accès facilité à l'éducation, à la formation et à la santé, etc.

CONCLUSION

Les RUP sont favorables à un marché qui s'adapte et s'équilibre en tenant compte de la plupart des politiques européennes d'intérêt (concurrence, transports, TIC, recherche, pêche etc.), pour davantage de cohérence et d'égalité.

Certaines politiques européennes connaissent une déclinaison difficile dans les RUP et sont même susceptibles de générer des impacts négatifs du fait d'une transposition mécanique ou disproportionnée. En conséquence, les RUP se voient parfois pénalisées, voire exclues des bénéfices du marché intérieur.

Elles plaident donc pour un changement d'approche dans la conception des politiques européennes, qui tienne véritablement compte de leur réalité et qui s'appuie sur l'article 349 du TFUE.